

La ZLECAf et la reconfiguration des marges de souveraineté stratégique africaine : intégration sud–sud et dynamiques géopolitiques contemporaines

The AfCFTA and the reconfiguration of Africa's strategic sovereignty margins: South-South integration and contemporary geopolitical dynamics

ASSONTIA DJOUDJI Gaston (Ph.D)

Enseignant Associé-Chercheur

Université Catholique d’Afrique Centrale (UCAC)

Institut Internationale des Assurances (IIA)

Institut Universitaire des Grandes Écoles Européennes (IUGEE – Yaoundé)

Intelligence économique et stratégie, éthique du développement et intelligence normative
Cameroun

GARGOURI Ons (Ph.D)

Université Grenoble Alpes

Centre d'Etudes et de Recherche sur la Diplomatie, l'Administration Publique et le Politique
(CERDAP2)
France

Date de soumission : 08/11/2025

Date d’acceptation : 11/03/2026

Pour citer cet article :

ASSONTIA DJOUDJI. G. & GARGOURI. O. (2026) «La ZLECAf et la reconfiguration des marges de souveraineté stratégique africaine : intégration sud–sud et dynamiques géopolitiques contemporaines», Revue Internationale du chercheur «Volume 7 : Numéro 1» pp : 1320-1337

Résumé

La Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) constitue l'un des piliers de l'Agenda 2063 et ambitionne de transformer l'intégration économique du continent. Au-delà de sa dimension commerciale, cet article l'analyse comme un espace de reconfiguration des marges de souveraineté stratégique africaines. En mobilisant une approche qualitative fondée sur l'économie politique internationale et une grille analytique structurée autour de quatre variables — normes, infrastructures, récits et mécanismes financiers — l'étude examine dans quelle mesure la ZLECAf élargit ou encadre l'autonomie continentale. Les résultats montrent qu'elle favorise la consolidation d'une capacité normative collective, la structuration de chaînes de valeur régionales et la réduction partielle des dépendances monétaires à travers des dispositifs tels que le PAPSS. Toutefois, ces avancées demeurent contraintes par des asymétries internes, des dépendances infrastructurelles et technologiques, ainsi que par la projection normative et financière d'acteurs externes. La ZLECAf apparaît ainsi comme un processus institutionnel contingent, dont l'impact sur la souveraineté stratégique dépendra de la capacité africaine à internaliser sélectivement les interdépendances globales.

Mots-clés : ZLECAf ; souveraineté stratégique ; intégration régionale ; projection normative ; économie politique internationale.

Abstract

The African Continental Free Trade Area (AfCFTA) represents a central pillar of the African Union's Agenda 2063 and aims to transform the continent's economic integration. Beyond its commercial dimension, this article analyzes the AfCFTA as a space for the reconfiguration of Africa's strategic sovereignty margins. Drawing on a qualitative approach grounded in international political economy, and operationalized through a four-variable analytical framework—norms, infrastructures, narratives, and financial mechanisms—the study examines the extent to which the AfCFTA expands or constrains continental autonomy. The findings indicate that the agreement contributes to the consolidation of a collective regulatory capacity, the development of regional value chains, and a partial reduction of monetary dependency through mechanisms such as the Pan-African Payment and Settlement System (PAPSS). However, these advances remain conditioned by internal asymmetries, infrastructural and technological dependencies, and the normative and financial projection of external actors. The AfCFTA thus emerges as a contingent institutional process whose impact on strategic sovereignty will depend on Africa's capacity to selectively internalize global interdependencies.

Keywords: AfCFTA; strategic sovereignty; regional integration; normative projection; international political economy.

Introduction

L'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) en janvier 2021 marque une étape structurante dans l'histoire contemporaine de l'intégration africaine. Conçue comme le socle économique de l'Agenda 2063, elle ambitionne de constituer un marché continental intégré regroupant cinquante-cinq États, plus de 1,3 milliard d'habitants et un produit intérieur brut combiné estimé à près de 3 000 milliards de dollars (Banque mondiale, 2020). Si la littérature dominante en souligne principalement les effets attendus sur le commerce intra-africain, la croissance et la réduction de la pauvreté (CNUCED, 2021), l'accord s'inscrit dans un environnement stratégique plus large marqué par une recomposition des rapports de puissance à l'échelle mondiale.

Cette recomposition, que certains auteurs qualifient de « géopolitique 3.0 », se caractérise par le déplacement des instruments d'influence vers la maîtrise des normes, des infrastructures numériques, des flux informationnels et des cadres réglementaires (Choukri, 2022). Dans ce contexte, les accords économiques ne constituent plus uniquement des dispositifs commerciaux ; ils deviennent des espaces de projection normative et de structuration stratégique. La ZLECAf ne fait pas exception. Son architecture réglementaire, ses mécanismes d'assistance technique et son insertion dans des programmes tels que le Global Gateway européen (Union européenne, 2022) ou les cadres sino-africains du FOCAC (2021) traduisent une imbrication croissante entre intégration continentale et dynamiques d'influence externe.

Dès lors, la question centrale ne porte pas uniquement sur les gains économiques attendus, mais sur les effets stratégiques de ces interactions normatives et informationnelles. L'enjeu dépasse la libéralisation tarifaire pour toucher à la capacité des États africains à préserver et à structurer leur souveraineté dans un environnement marqué par des asymétries technologiques, financières et réglementaires. La ZLECAf apparaît ainsi comme un espace de redéfinition des marges de souveraineté stratégique, plutôt qu'un simple instrument de coopération commerciale.

La problématique de cet article peut dès lors être formulée comme suit :
Comment les dynamiques de projection normative et d'influence informationnelle autour de la ZLECAf participent-elles à la redéfinition des marges de souveraineté stratégique des États africains ?

Cette interrogation conduit à trois objectifs scientifiques principaux :

1. Identifier les mécanismes normatifs et informationnels qui structurent l'environnement stratégique de la ZLECAf ;
2. Analyser la manière dont les puissances extérieures et les institutions internationales mobilisent ces mécanismes dans leurs stratégies d'influence ;
3. Évaluer les effets de ces dynamiques sur les marges de souveraineté stratégique des États africains.

L'étude adopte une approche qualitative fondée sur une revue de littérature académique et une analyse documentaire critique de rapports institutionnels (Union africaine, Banque mondiale, CNUCED, Union européenne, FOCAC). Cette démarche est éclairée par une grille de lecture en intelligence informationnelle, permettant d'examiner les interactions entre normes, récits, infrastructures et rapports de pouvoir.

L'article s'organise en quatre parties. La première présente le cadre théorique articulant panafricanisme, économie politique de l'intégration régionale et intelligence informationnelle. La deuxième analyse les mécanismes normatifs et informationnels à l'œuvre dans l'environnement stratégique de la ZLECAf. La troisième examine les stratégies d'influence externes et leurs implications pour les marges de souveraineté continentale. Enfin, la discussion propose une lecture synthétique des recompositions de pouvoir observées et identifie les conditions susceptibles de renforcer une souveraineté stratégique africaine dans le cadre de l'intégration continentale.

1. Cadre théorique et méthodologique

1.1. Cadre théorique et opérationnalisation de la souveraineté stratégique

1.1.1. La souveraineté stratégique comme variable analytique

Dans un contexte d'interdépendance économique et numérique accrue, la souveraineté ne peut plus être conçue comme indépendance absolue, mais comme capacité relative à maintenir des marges d'autonomie décisionnelle (Keohane & Nye, 1977). Les travaux récents sur l'« interdependence weaponization » (Farrell & Newman, 2019) montrent que le contrôle des réseaux financiers et informationnels constitue désormais un levier central de pouvoir.

Dans cette perspective, la ZLECAf peut être analysée comme un espace de reconfiguration des marges de souveraineté stratégique africaine, c'est-à-dire comme un dispositif susceptible soit d'élargir, soit de restreindre l'autonomie normative, infrastructurelle, discursive et financière du continent.

1.1.2. Opérationnalisation : quatre dimensions de la souveraineté stratégique

Afin d'éviter une approche abstraite, la souveraineté stratégique est déclinée en quatre variables analytiques :

1. **Normes** : capacité de production et d'harmonisation réglementaire continentale.
2. **Infrastructures** : maîtrise des infrastructures physiques et numériques critiques.
3. **Récits** : production et contrôle des narratifs stratégiques entourant la ZLECAf.
4. **Mécanismes financiers** : dispositifs de financement et d'intermédiation monétaire.

Ces dimensions sont interdépendantes et permettent d'évaluer empiriquement l'évolution des marges de souveraineté.

1.2. Méthodologie : une analyse qualitative structurée des marges de souveraineté stratégique

1.2.1. Positionnement épistémologique

Cette recherche s'inscrit dans une approche qualitative interprétative, relevant de l'économie politique internationale appliquée à l'intégration régionale africaine. Elle ne vise pas à mesurer économétriquement les effets de la ZLECAf, mais à analyser la reconfiguration des marges de souveraineté stratégique qu'elle induit.

L'hypothèse directrice est que la souveraineté stratégique ne constitue pas une donnée binaire (présence/absence), mais un continuum dépendant de la capacité à maîtriser normes, infrastructures, récits et mécanismes financiers.

1.2.2. Design de recherche

L'étude adopte un design analytique structuré autour d'une grille à quatre variables opératoires :

1. Normes
2. Infrastructures
3. Récits
4. Mécanismes financiers

Chaque variable est examinée selon un double critère :

- Contribution potentielle à l'élargissement des marges de souveraineté ;
- Facteurs susceptibles d'en limiter la portée.

Il s'agit donc d'une analyse qualitative comparative interne, appliquée à différentes dimensions d'un même objet (la ZLECAf).

1.2.3. Corpus documentaire

Le corpus repose exclusivement sur des sources primaires et institutionnelles vérifiables :

- Accord portant création de la ZLECAf (Union africaine, 2018)
- Agenda 2063 (Union africaine, 2022)
- Rapport “The African Continental Free Trade Area” (Banque mondiale, 2020)
- Documents stratégiques Global Gateway (Commission européenne, 2022)
- Déclarations du Forum sur la coopération sino-africaine – FOCAC (2021)
- Documentation officielle du PAPSS (Afreximbank, 2022)
- Rapports de la CNUCED sur l’intégration africaine (2021)

Ces documents sont retenus pour trois raisons :

- Leur rôle structurant dans la mise en œuvre de la ZLECAf ;
- Leur capacité à révéler des logiques normatives et financières ;
- Leur accessibilité publique, garantissant la vérifiabilité scientifique.

1.2.4. Méthode d’analyse

Trois techniques qualitatives sont mobilisées :

❖ Analyse documentaire structurée

Identification des dispositions normatives, des engagements financiers et des mécanismes institutionnels.

❖ Analyse de contenu thématique

Repérage des éléments discursifs relatifs à la souveraineté, au partenariat, au développement et à la réforme.

❖ Lecture critique en économie politique

Évaluation des asymétries de dépendance à partir des travaux sur l’interdépendance (Keohane & Nye, 1977) et la weaponization des réseaux (Farrell & Newman, 2019).

Chaque document est codé selon les quatre variables analytiques, permettant d’identifier :

- Les mécanismes d’autonomisation stratégique ;
- Les vecteurs de dépendance normative ou financière ;
- Les zones de tension structurelle.

1.2.5. Limites de la recherche

L’étude repose exclusivement sur des sources institutionnelles et n’intègre pas d’enquête de terrain. Elle ne prétend pas mesurer les effets réels de la ZLECAf, mais analyser sa structuration stratégique à partir des cadres normatifs et discursifs existants.

Ce choix méthodologique est cohérent avec l’objectif : examiner la reconfiguration des marges de souveraineté, et non évaluer quantitativement la performance commerciale.

2. Expansion des marges de souveraineté stratégique

L'analyse qualitative des documents fondateurs et des dispositifs associés à la ZLECAf révèle que, malgré les contraintes structurelles qui seront examinées ultérieurement, l'accord constitue un vecteur potentiel d'élargissement des marges de souveraineté stratégique africaine. Cette expansion peut être observée à travers les quatre variables opératoires définies précédemment : production normative, infrastructures, récits stratégiques et mécanismes financiers.

2.1. Consolidation d'une capacité normative continentale.

L'un des apports les plus significatifs de la ZLECAf réside dans sa capacité à déplacer le centre de gravité de la production normative vers l'échelle continentale. L'Accord portant création de la ZLECAf (Union africaine, 2018) prévoit l'harmonisation progressive des règles d'origine, des politiques de concurrence, des mesures sanitaires et phytosanitaires, ainsi que des cadres relatifs au commerce des services et à l'investissement.

Cette dynamique constitue une rupture relative avec la fragmentation antérieure du continent, marquée par la coexistence de multiples communautés économiques régionales aux niveaux d'intégration hétérogènes. En agrégeant ces espaces sous un cadre commun, la ZLECAf renforce la capacité africaine à produire des standards collectifs, condition préalable à toute souveraineté normative.

La littérature sur la puissance normative souligne que la capacité à fixer les règles du jeu international constitue une forme de pouvoir structurel (Manners, 2002). Dans cette perspective, la consolidation d'un espace réglementaire africain intégré pourrait accroître le pouvoir de négociation du continent face à des partenaires extérieurs. La Banque mondiale (2020) indique que l'harmonisation réglementaire et la réduction des barrières non tarifaires pourraient augmenter significativement le commerce intra-africain, mais au-delà des gains économiques, l'enjeu réside dans la construction d'un référentiel réglementaire commun.

L'Agenda 2063 de l'Union africaine (Union africaine, 2022) inscrit explicitement la ZLECAf dans une stratégie de transformation structurelle visant à réduire la dépendance aux exportations primaires et à favoriser l'industrialisation régionale. Cette articulation entre projet commercial et vision stratégique renforce la cohérence normative continentale.

Ainsi, la production normative associée à la ZLECAf peut être interprétée comme un élargissement des marges de souveraineté stratégique, dans la mesure où elle permet au continent de négocier collectivement et de limiter l'imposition de standards externes fragmentés.

2.2. Réduction des dépendances monétaires : le rôle structurant du PAPSS

La souveraineté stratégique ne se limite pas à la production normative ; elle implique également la maîtrise des flux financiers. Or, historiquement, le commerce intra-africain dépend largement de devises étrangères pour son règlement. Selon Afreximbank (2022), une part substantielle des paiements intra-africains transite par des monnaies non africaines, générant des coûts de transaction élevés et une exposition accrue aux fluctuations externes.

Le Pan-African Payment and Settlement System (PAPSS), lancé sous l'égide d'Afreximbank, vise précisément à permettre le règlement des transactions commerciales en monnaies locales. Ce mécanisme réduit le recours systématique au dollar ou à l'euro pour les échanges intra-continentaux. Bien qu'il ne constitue pas une union monétaire, il représente un instrument de souveraineté monétaire graduelle.

Dans une perspective d'économie politique internationale, la dépendance aux devises dominantes peut être interprétée comme une forme d'interdépendance asymétrique (Keohane & Nye, 1977). La réduction de cette dépendance accroît la capacité d'un espace régional à absorber des chocs externes et à limiter les effets de sanctions ou de restrictions financières globales.

Le PAPSS, en facilitant la compensation régionale, contribue ainsi à élargir les marges de décision financière africaine. Son déploiement progressif traduit une volonté institutionnelle de renforcer l'autonomie des circuits commerciaux continentaux.

2.3. Structuration de chaînes de valeur régionales et transformation productive

L'un des objectifs centraux de la ZLECAf est de favoriser la création de chaînes de valeur régionales, condition essentielle à la transformation structurelle des économies africaines. Le commerce intra-africain demeure historiquement faible, représentant une proportion bien inférieure à celle observée en Europe ou en Asie (CNUCED, 2021). Cette situation reflète la spécialisation persistante dans l'exportation de matières premières vers des marchés extérieurs. La Banque mondiale (2020) estime que la mise en œuvre complète de la ZLECAf pourrait accroître les revenus réels africains et réduire la pauvreté, notamment grâce à la diversification industrielle et à l'augmentation du commerce intra-régional. Si ces projections doivent être interprétées avec prudence, elles indiquent un potentiel de reconfiguration productive.

La consolidation de chaînes de valeur régionales réduit la vulnérabilité aux chocs externes et diminue la dépendance vis-à-vis de marchés lointains. Dans une logique de souveraineté stratégique, la diversification productive renforce la capacité d'un espace régional à orienter son développement selon ses priorités propres.

Par ailleurs, l'intégration logistique et énergétique associée à la ZLECAf favorise une meilleure connectivité continentale, élément indispensable à l'industrialisation régionale. Même si une partie des infrastructures reste financée par des partenaires extérieurs, leur articulation au sein d'un cadre continental renforce la cohérence stratégique africaine.

2.4. Reconfiguration du pouvoir de négociation international

La ZLECAf agrège un marché de plus de 1,3 milliard d'habitants, ce qui en fait le plus vaste espace commercial intégré en nombre d'États membres (Banque mondiale, 2020). Cette masse critique modifie potentiellement le rapport de force dans les négociations commerciales internationales.

La théorie des régimes internationaux souligne que la taille du marché constitue un levier d'influence déterminant (Keohane, 1984). En négociant collectivement, les États africains peuvent limiter le phénomène de « forum shopping » par lequel des partenaires extérieurs exploitent les asymétries bilatérales.

De plus, l'existence d'un cadre continental unique renforce la cohérence des positions africaines dans les forums multilatéraux, notamment à l'Organisation mondiale du commerce. Cette consolidation institutionnelle peut être interprétée comme un mécanisme d'augmentation des marges de souveraineté externe.

2.5. Affirmation d'un récit panafricain renouvelé

Au-delà des dimensions juridiques et économiques, la ZLECAf contribue à structurer un récit d'intégration continentale renouvelé. L'Union africaine présente l'accord comme un pilier central de l'Agenda 2063, visant à construire « l'Afrique que nous voulons » (Union africaine, 2022). Ce récit articule intégration économique, industrialisation et autonomie stratégique.

Dans un contexte où les puissances extérieures projettent leurs propres narratifs de partenariat ou de développement, la capacité du continent à produire un récit endogène cohérent constitue une dimension non négligeable de la souveraineté informationnelle.

La production d'un discours continental structuré contribue à légitimer les politiques d'intégration et à consolider l'adhésion politique interne. Elle participe ainsi à la stabilisation du projet d'intégration.

Au demeurant, l'analyse des dimensions normative, financière, productive et discursive de la ZLECAf met en évidence un potentiel réel d'expansion des marges de souveraineté stratégique africaine.

Cette expansion repose sur :

- la consolidation d'un cadre réglementaire continental ;

- la réduction partielle des dépendances monétaires ;
- la structuration de chaînes de valeur régionales ;
- la reconfiguration du pouvoir de négociation international ;
- l’affirmation d’un récit panafricain intégré.

Toutefois, ces dynamiques demeurent conditionnelles. Leur effectivité dépendra des capacités institutionnelles, de la cohérence politique et de la gestion des influences externes — ce qui conduit logiquement à examiner, dans la section suivante, les contraintes structurelles et les dynamiques de projection normative externe.

3. Contraintes structurelles et projection normative externe

Si la ZLECAf ouvre des marges potentielles d’autonomie stratégique, ces marges demeurent contraintes par des facteurs internes structurels et par des dynamiques de projection normative externe. L’analyse qualitative met en évidence une tension constante entre consolidation continentale et dépendances persistantes.

3.1. Fragmentation économique et asymétries intra-africaines

L’un des principaux défis réside dans les asymétries structurelles entre économies africaines. Le continent présente une forte hétérogénéité en termes de taille de marché, de niveau d’industrialisation, de capacité réglementaire et de stabilité institutionnelle.

La CNUCED (2021) souligne que les exportations intra-africaines restent concentrées dans un nombre limité de pays, tandis que plusieurs États demeurent fortement dépendants de produits primaires. Cette spécialisation asymétrique peut engendrer des déséquilibres au sein même de la ZLECAf.

De plus, les infrastructures de transport et de logistique demeurent inégalement développées. Selon la Banque africaine de développement (2020), le déficit d’infrastructures constitue un frein majeur à l’intégration commerciale effective. Ainsi, même si le cadre normatif continental est posé, son effectivité dépend de capacités nationales disparates.

Ces asymétries réduisent les marges de souveraineté collective, car un espace intégré reste vulnérable lorsque ses membres ne disposent pas de capacités institutionnelles comparables.

3.2. Dépendance infrastructurelle et technologique

La variable infrastructure révèle également des limites importantes. Si la ZLECAf vise à renforcer l’intégration logistique et numérique, une part significative des infrastructures critiques africaines est financée ou construite par des partenaires extérieurs.

Les investissements chinois dans les ports, chemins de fer et réseaux numériques s’inscrivent dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC, 2021) et de l’initiative des

Nouvelles Routes de la Soie. Ces projets contribuent indéniablement au développement des capacités matérielles africaines. Toutefois, ils soulèvent des questions relatives à la dépendance technologique et aux modalités contractuelles.

Par ailleurs, l'expansion des entreprises technologiques étrangères dans les infrastructures numériques africaines (câbles sous-marins, data centers, réseaux 5G) soulève des enjeux de souveraineté informationnelle. Farrell et Newman (2019) montrent que le contrôle des réseaux interconnectés peut être mobilisé comme instrument de puissance. Dans un contexte où les infrastructures numériques sont majoritairement dépendantes de technologies externes, les marges de contrôle africaines demeurent limitées.

La dépendance infrastructurelle n'annule pas les bénéfices de l'intégration, mais elle conditionne l'autonomie stratégique effective.

3.3. Projection normative européenne et conditionnalité implicite

L'Union européenne constitue un acteur central dans l'environnement normatif africain. À travers l'initiative Global Gateway, elle affirme soutenir la transition verte et numérique du continent (Commission européenne, 2022). Cette initiative s'inscrit dans une logique de partenariat stratégique, mais elle repose également sur la diffusion de standards réglementaires européens.

La littérature sur la « puissance normative » européenne (Manners, 2002) souligne que l'exportation de normes constitue un levier d'influence structurelle. Dans le cadre africain, la convergence vers des standards européens en matière environnementale, numérique ou commerciale peut faciliter l'accès au marché européen, mais elle peut aussi réduire l'autonomie normative si elle n'est pas négociée collectivement.

La multiplication d'accords commerciaux bilatéraux (Accords de partenariat économique – APE) illustre cette tension. Ces accords, conclus avec des regroupements régionaux africains, ont parfois fragmenté les positions continentales (Hurt, 2013). La ZLECAf vise précisément à dépasser cette fragmentation, mais elle évolue dans un environnement où les normes européennes continuent d'exercer une attraction structurelle.

Ainsi, la projection normative externe ne constitue pas une domination directe, mais un mécanisme d'influence diffus, susceptible de restreindre les marges de souveraineté si les capacités continentales de négociation restent limitées.

3.4. Influence des institutions financières internationales

Les institutions financières internationales jouent également un rôle structurant. Le rapport de la Banque mondiale sur la ZLECAf (2020) met en avant des gains potentiels substantiels, tout

en soulignant que ces résultats dépendent de réformes structurelles ambitieuses : libéralisation des services, amélioration du climat des affaires, modernisation douanière.

Ces recommandations s'inscrivent dans une tradition de réformes promues par les institutions de Bretton Woods depuis les années 1980. Si ces réformes peuvent favoriser l'efficacité économique, elles s'accompagnent souvent de conditionnalités financières.

L'économie politique internationale a montré que la dépendance aux financements extérieurs peut réduire les marges de décision nationale (Vreeland, 2003). Dans le cas africain, la soutenabilité de la dette demeure un enjeu central (FMI, 2023). Une intégration commerciale financée par un endettement externe accru pourrait limiter l'autonomie stratégique à moyen terme.

La projection financière externe ne supprime pas la souveraineté africaine, mais elle en encadre les possibilités d'action.

3.5. Bataille des récits et concurrence géopolitique

La ZLECAf s'inscrit également dans un environnement marqué par une concurrence narrative croissante. L'Union européenne présente son action comme un partenariat durable fondé sur des valeurs partagées (Commission européenne, 2022). La Chine met en avant une coopération « gagnant-gagnant » axée sur les infrastructures (FOCAC, 2021). La Russie mobilise un discours centré sur la souveraineté et la non-ingérence.

Dans cette compétition, la production de rapports économiques, d'analyses prospectives et de discours diplomatiques façonne la perception internationale de la ZLECAf. La capacité africaine à produire son propre récit stratégique demeure variable selon les contextes nationaux. L'enjeu ne réside pas uniquement dans l'influence directe, mais dans la structuration cognitive des priorités politiques. Une dépendance aux cadres analytiques externes peut orienter les politiques publiques vers des trajectoires compatibles avec les intérêts de partenaires extérieurs. L'analyse des contraintes structurelles et des dynamiques de projection normative externe montre que l'expansion des marges de souveraineté stratégique associée à la ZLECAf demeure conditionnelle.

Les asymétries intra-africaines, la dépendance infrastructurelle et technologique, la diffusion de standards externes et les conditionnalités financières encadrent l'autonomie continentale.

La ZLECAf apparaît ainsi comme un espace de reconfiguration des rapports de pouvoir plutôt que comme un instrument automatique d'émancipation. Elle ne supprime pas les interdépendances ; elle en modifie la structure et les modalités.

Cette tension entre expansion et contrainte confirme que la souveraineté stratégique africaine ne peut être pensée comme donnée, mais comme processus en construction.

4. Discussion : reconfiguration des marges de pouvoir et implications stratégiques

L'analyse des dynamiques d'expansion et de contrainte associées à la ZLECAf met en évidence une reconfiguration progressive des marges de pouvoir africaines dans l'économie politique internationale. Cette reconfiguration ne se traduit ni par une rupture radicale avec les structures de dépendance héritées, ni par une simple reproduction du statu quo, mais par un déplacement partiel des centres de décision et des leviers d'influence.

4.1. De la dépendance structurelle à l'interdépendance négociée

Les théories classiques de la dépendance ont longtemps souligné l'insertion asymétrique des économies africaines dans le système mondial, caractérisée par une spécialisation dans l'exportation de matières premières et une dépendance technologique (Frank, 1967). Si ces structures persistent en partie, l'analyse de la ZLECAf suggère une transition vers une forme d'interdépendance plus négociée.

Keohane et Nye (1977) ont montré que l'interdépendance n'implique pas nécessairement une domination unilatérale ; elle peut produire des asymétries exploitables par différents acteurs. En consolidant un marché continental intégré, la ZLECAf accroît potentiellement la capacité africaine à négocier collectivement dans les forums internationaux, notamment à l'Organisation mondiale du commerce.

Toutefois, comme l'ont montré Farrell et Newman (2019), les réseaux financiers et informationnels globaux peuvent être « weaponized », c'est-à-dire mobilisés comme instruments de pression. La dépendance aux infrastructures numériques, aux systèmes de paiement internationaux et aux financements extérieurs maintient une vulnérabilité structurelle. La ZLECAf apparaît ainsi comme un mécanisme de transition : elle ne supprime pas l'interdépendance, mais cherche à en redéfinir les termes.

4.2. La souveraineté stratégique comme construction institutionnelle graduelle

Les résultats confirment que la souveraineté stratégique ne peut être conçue comme un état, mais comme un processus institutionnel cumulatif. La production normative continentale, la mise en place du PAPSS et la structuration de chaînes de valeur régionales représentent des étapes vers une consolidation graduelle des capacités collectives.

La Banque mondiale (2020) souligne que les gains attendus de la ZLECAf dépendent de la qualité des institutions et de la mise en œuvre effective des réformes. De même, la CNUCED

(2021) insiste sur la nécessité de politiques industrielles coordonnées pour maximiser les effets d'intégration.

Ainsi, la souveraineté stratégique africaine dépend moins de la signature de l'accord que de sa capacité d'appropriation institutionnelle. L'écart entre cadre normatif et mise en œuvre constitue un facteur déterminant.

4.3. Projection normative externe et pluralité des influences

La discussion met également en lumière la pluralité des acteurs extérieurs cherchant à structurer l'environnement normatif africain.

L'Union européenne, à travers le Global Gateway, promeut des standards environnementaux et numériques alignés sur ses propres cadres réglementaires (Commission européenne, 2022). La Chine, via le FOCAC (2021), privilégie une approche infrastructurelle centrée sur la connectivité matérielle. Les institutions financières internationales conditionnent leurs projections optimistes à des réformes libérales (Banque mondiale, 2020).

Cette pluralité d'influences crée un environnement concurrentiel plutôt qu'unipolaire. Dans ce contexte, la capacité africaine à arbitrer entre différentes offres normatives et financières constitue en elle-même une marge de pouvoir.

Manners (2002) a montré que la diffusion normative peut opérer sans coercition directe. La discussion suggère que la souveraineté stratégique africaine dépendra de sa capacité à internaliser sélectivement ces normes plutôt qu'à les adopter passivement.

4.4. Reconfiguration des marges de pouvoir internes

Au-delà des rapports externes, la ZLECAf reconfigure également les rapports de pouvoir intra-africains. Les économies les plus industrialisées du continent pourraient bénéficier davantage de l'intégration commerciale, accentuant les asymétries internes.

La Banque africaine de développement (2020) souligne que la réduction des écarts infrastructurels est indispensable pour éviter une concentration des bénéfices. Une intégration déséquilibrée pourrait fragiliser la cohésion politique du projet continental.

La souveraineté stratégique africaine dépend donc d'un équilibre délicat : renforcer la capacité collective sans reproduire des hiérarchies internes excessives.

4.5. Implications stratégiques

À la lumière de cette analyse, plusieurs implications stratégiques émergent.

Premièrement, la consolidation d'une souveraineté normative africaine suppose un investissement accru dans les capacités réglementaires nationales et continentales. La

production de standards propres en matière de commerce numérique, de concurrence et de protection des données devient un enjeu central.

Deuxièmement, la réduction des dépendances infrastructurelles nécessite une diversification des partenariats et un renforcement des mécanismes panafricains de financement, notamment à travers Afreximbank et les banques régionales de développement.

Troisièmement, la souveraineté informationnelle implique une capacité accrue à produire des données, des analyses et des récits stratégiques autonomes. L'investissement dans la recherche continentale et les think tanks africains constitue un levier essentiel.

Enfin, la soutenabilité financière demeure déterminante. Le FMI (2023) souligne que plusieurs pays africains présentent des vulnérabilités liées à l'endettement. Une intégration financée par une accumulation excessive de dettes pourrait limiter les marges futures de décision.

Ces implications ne constituent pas des prescriptions normatives, mais des conditions identifiées à partir de l'analyse des dynamiques observées.

La ZLECAf ne peut être interprétée ni comme un instrument automatique d'émancipation, ni comme un simple vecteur de vassalisation. Elle constitue un espace de reconfiguration progressive des marges de pouvoir africaines.

Cette reconfiguration repose sur une tension constante entre :

- consolidation normative continentale,
- dépendances infrastructurelles persistantes,
- pluralité des projections externes,
- et capacités institutionnelles internes variables.

La souveraineté stratégique africaine apparaît ainsi comme un processus contingent, dépendant de la capacité des acteurs continentaux à transformer un cadre juridique en levier institutionnel effectif.

La ZLECAf ne garantit pas l'autonomie stratégique ; elle en crée les conditions potentielles.

Conclusion générale

La présente recherche avait pour objectif d'analyser la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) non pas uniquement comme un instrument d'intégration commerciale, mais comme un espace de reconfiguration des marges de souveraineté stratégique africaines. En mobilisant une approche qualitative fondée sur l'économie politique internationale et une grille analytique structurée autour de quatre variables opératoires — normes, infrastructures, récits et mécanismes financiers — l'étude a permis de dépasser l'opposition simplificatrice entre émancipation et dépendance.

Les résultats mettent en évidence une dynamique ambivalente. D'un côté, la ZLECAf ouvre des marges potentielles d'autonomie à travers la consolidation d'une capacité normative continentale, la mise en place d'instruments financiers panafricains tels que le PAPSS, la structuration progressive de chaînes de valeur régionales et l'agrégation du pouvoir de négociation international. Ces éléments traduisent une tentative de déplacement du centre de gravité décisionnel vers l'échelle continentale.

D'un autre côté, ces marges demeurent encadrées par des contraintes structurelles significatives : asymétries économiques internes, dépendances infrastructurelles et technologiques, diffusion de standards externes, conditionnalités financières et vulnérabilités liées à l'endettement. La ZLECAf ne supprime donc pas les interdépendances globales ; elle les reconfigure dans un environnement marqué par une pluralité d'influences concurrentes.

La contribution scientifique de cet article réside dans trois apports principaux. Premièrement, il propose une conceptualisation opératoire de la souveraineté stratégique appliquée à l'intégration régionale africaine. Deuxièmement, il articule la littérature sur l'interdépendance asymétrique et la projection normative à l'analyse concrète d'un dispositif continental africain. Troisièmement, il met en évidence que la souveraineté ne peut être pensée comme un état acquis, mais comme un processus institutionnel cumulatif, dépendant de capacités internes et de stratégies d'appropriation.

L'étude présente toutefois des limites. Fondée exclusivement sur une analyse documentaire, elle n'intègre pas de données empiriques issues d'enquêtes de terrain ni d'évaluations quantitatives de l'impact commercial effectif de la ZLECAf. Des recherches futures pourraient approfondir l'analyse par des études sectorielles, des comparaisons régionales intra-africaines ou une investigation empirique des processus de mise en œuvre nationale.

En définitive, la ZLECAf apparaît moins comme une garantie d'autonomie que comme une opportunité institutionnelle. Son impact sur la souveraineté stratégique africaine dépendra de la capacité des États et des institutions continentales à transformer un cadre juridique en levier opérationnel, à internaliser sélectivement les influences externes et à consolider des capacités endogènes durables. L'enjeu n'est pas la rupture avec l'interdépendance globale, mais la maîtrise de ses modalités.

BIBLIOGRAPHIE

- Afreximbank. (2022). *Pan-African Payment and Settlement System (PAPSS): Facilitating intra-African trade*. African Export-Import Bank.
- Banque africaine de développement. (2020). *African Economic Outlook 2020*. African Development Bank.
- Banque mondiale. (2020). *The African Continental Free Trade Area: Economic and distributional effects*. World Bank.
- Commission européenne. (2022). *Global Gateway: Joint communication to the European Parliament, the Council, the European Economic and Social Committee and the Committee of the Regions*. European Commission.
- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (2021). *Economic Development in Africa Report 2021: Reaping the potential benefits of the African Continental Free Trade Area for inclusive growth*. United Nations.
- Farrell, H., & Newman, A. L. (2019). Weaponized interdependence: How global economic networks shape state coercion. *International Security*, 44(1), 42–79. https://doi.org/10.1162/isec_a_00351
- FOCAC. (2021). *Dakar Action Plan (2022–2024)*. Forum on China-Africa Cooperation.
- Frank, A. G. (1967). *Capitalism and underdevelopment in Latin America*. Monthly Review Press.
- Fonds monétaire international (FMI). (2023). *Regional Economic Outlook: Sub-Saharan Africa*. International Monetary Fund.
- Hurt, S. R. (2013). The EU–Africa Economic Partnership Agreements: Africa’s new trade policy? *Third World Quarterly*, 34(4), 641–657.
- Keohane, R. O. (1984). *After hegemony: Cooperation and discord in the world political economy*. Princeton University Press.
- Keohane, R. O., & Nye, J. S. (1977). *Power and interdependence*. Little, Brown.
- Manners, I. (2002). Normative power Europe: A contradiction in terms? *Journal of Common Market Studies*, 40(2), 235–258.
- Union africaine. (2018). *Agreement establishing the African Continental Free Trade Area*. African Union.
- Union africaine. (2022). *Agenda 2063: The Africa we want (2nd Ten-Year Implementation Plan 2024–2033)*. African Union.



Vreeland, J. R. (2003). *The IMF and economic development*. Cambridge University Press.